

Esch-sur-Alzette, le 20 février 2023

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 3 mars 2023 - Transactions immobilières

---

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

**Convention entre la Ville et Monsieur Isad Korac**

Convention par laquelle la Ville accorde à Monsieur Korac le droit de jouir, à titre de tolérance essentiellement précaire, d'un terrain, partie de la parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro cadastral 574/15182; place, au lieu-dit « Grand-Rue », d'une contenance d'environ 27 ca.

La convention est conclue pour une durée indéterminée et sera révocable à tout moment.

Monsieur Korac payera annuellement une redevance de 100 € (indexé).

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Lucien Malano  
Ingénieur-Directeur